

Le Mot du Maire



Comme à l'accoutumée, voici un résumé des délibérations prises par les élus du Conseil municipal, le 17 mai dernier.

En premier lieu, nous avons décidé d'adhérer au groupement de commandes du syndicat mixte d'énergie du département (SMED13) pour notre fourniture en électricité et gaz naturel. Nous espérons que le SMED13 - qui regroupe la quasi-totalité des communes des Bouches-du-Rhône - nous obtiendra des tarifs intéressants.

Par la suite, c'est avec notre communauté d'agglomération que nous avons renouvelé, pour un an, la convention de gestion provisoire des eaux pluviales urbaines. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2020, date d'entrée en vigueur de la loi « NOTRe » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), cette compétence incombe à Terre de Provence. Cependant, cette dernière n'étant pas encore en capacité d'assumer cette charge, notre commune s'y emploie donc, au travers de cette convention.

S'agissant des travaux de rénovation de notre église, une première tranche a été chiffrée à 313.000 € HT, à laquelle il faut ajouter la recomposition totale de la place, estimée à 500.000 € HT. A cet effet, nous avons pris la décision de solliciter notre Conseil départemental pour une aide de 360.000 €. D'autres subventions seront demandées par ailleurs, avant de lancer ces travaux, vraisemblablement l'année prochaine.

Dans le même temps, c'est pour faire face à une situation imprévue que nous avons demandé une autre subvention au département. En effet, de nombreux platanes, situés chemins des amoureux et de Castellan, sont victimes de la maladie du chancre coloré (un champignon parasitaire). Leur abattage et l'arrachage des souches (avec transport et mise en décharge spécifique) ainsi que la plantation d'autres arbres ont été estimés à 80.149 € HT. Ce sujet est d'autant plus compliqué qu'il nécessite de bien identifier les propriétaires de ces arbres situés à la limite entre le domaine public communal et le domaine privé des riverains de ces chemins ...

Pour ce qui concerne notre futur plan local d'urbanisme, nous avons validé un dernier ajustement ainsi qu'une réactualisation du diagnostic, en vue d'un arrêt dans les mois à venir. Ce travail du cabinet d'urbanistes Lacroze-Vernier sera rémunéré à hauteur de 3.500 € HT.

Dans un tout autre domaine, au vu de la hausse du coût des matières premières, à partir de la rentrée prochaine, le prix du repas de cantine scolaire sera de 3,50 € (contre 3,30 € actuellement).

Enfin, suite à la démission de M. Dominique MIRALLES de son poste de conseiller municipal, nous avons procédé à son remplacement au sein des différentes commissions et autres organismes où il siégeait. Je tiens ici à grandement remercier Dominique pour son implication assidue et constructive durant ces deux années passées au sein du Conseil municipal. La mise en place de notre Conseil des jeunes est grandement de son fait. Cela étant, il continuera à participer à la vie communale en tant que responsable de notre médiathèque, poste qu'il occupe désormais, depuis le départ quelque peu prématuré de Katianna OUSTRIC.

Pour clore ce « mot du maire », veuillez noter les dates suivantes :

- vendredi 3 juin, projection du film *Ténor*, à 20h30 à la salle polyvalente ;
- dimanches 12 et 19 juin, élections législatives, à la salle polyvalente ;
- samedi 25 juin, en matinée, kermesse de fin d'année des enfants de notre école ;
- dimanche 26 juin, place de la magnaneraie, concert du ténor gipsy Joseph GAUTIER.



Verquières, le 28 mai 2022